

La grande foire aux petits boulots

Amar clame sans ambages «Vive la France!». Ce grand monsieur de 57 ans est arrivé à Marseille il y a un quart de siècle. «Je travaille dans les tomates, c'est dur. Sous les serres, il peut faire jusqu'à 40°. J'ai cherché un logement, mais je n'ai rien trouvé, alors j'ai acheté une caravane et je l'ai mise ici.» Ici, c'est le gourbi, niché près d'un chemin de terre chaotique au cœur des serres maraîchères de Berre-l'Étang, à une quarantaine de kilomètres au nord de Marseille. Ici vit une cinquantaine de travailleurs saisonniers majoritairement tunisiens. Des hommes jeunes, mais pas seulement, la peau brûlée par le soleil. Ce sont les «contrats OMI»: des travailleurs saisonniers importés du Maghreb par l'Office des migrations internationales* et qui vendent leurs bras aux exploitants agricoles. Le gourbi est un véritable bidonville à la campagne, fait de caravanes en piteux état, aux roues crevées. Il n'y a ni chauffage ni électricité. Des débris jonchent le sol. L'eau courante – non potable – est puisée dans la nappe

phréatique, grâce à une pompe solaire installée par la Ligue des droits de l'homme. Dans les caravanes, on s'éclaire à la bougie. «Vive la France, car ici il y a les droits de l'homme», répète Amar, comme indifférent aux conditions de vie.

Le marché des travailleurs jetables

Depuis trente-quatre ans, ce campement de fortune a résisté aux menaces d'expulsion, aux descentes de gendarmerie, aux procédures judiciaires. Car employeurs et saisonniers en ont besoin. «Il existe de grandes difficultés de logement pour les milliers de travailleurs agricoles, à 80% migrants et saisonniers, sans parler des sans-papiers qui sont par définition exclus des mesures de relogement», explique Jean-Yves Constantin, de l'Association de solidarité avec les travailleurs immigrés de la zone de Berre (As-tib). Précaires parmi les précaires,



Marchands de saison

En 2004, l'Office des migrations internationales a acheminé près de 16 000 travailleurs saisonniers étrangers venant, presque exclusivement, de Tunisie, du Maroc, de Pologne. La philosophie des contrats OMI est l'une de celles qui avaient inspiré la Commission européenne pour le statut juridique du «travailleur détaché» applicable à tous les Européens il y a quelques années.

→ Distributeur de prospectus: un métier physique et mal payé.